



Une randonnée proposée par MANU BX33

Cette boucle en huit autour de la piste cyclable Roger Lapébie nous fait découvrir les charmes de l'Entre-deux-Mers et une partie de son joli patrimoine.

Durée	2h 30	Difficulté	Facile
Distance	8,43 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	34 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	36 m	Commune	Espiet (33420)
Point haut	75 m		
Point bas	34 m		



Trace n° 4135831

## Description

Le départ se fait de l'ancienne gare d'[Espiet](#). Se garer sur le parking du restaurant qui fait partie du domaine public.

(D/A) Dos à la gare, partez à gauche sur la piste cyclable.

(1) Prenez à droite vers Côte de Brisson et oubliez un départ à gauche et un autre à droite pour arriver à la D11E1.

(2) Tournez à gauche et traversez le hameau du Temple.

(3) Passez sous le pont de la piste cyclable qui est aussi le croisement du circuit. Environ 700 m plus loin, après une légère courbe à gauche, engagez-vous dans le chemin engravé sur votre gauche pour vous approcher du Château de Pressac (150 m). Rebroussez chemin et poursuivez à gauche.

(4) Virez à droite, arrivez au cimetière où une halte est possible pour aller voir la tombe du général d'Empire Darmagnac (voir § À voir).

(5) Continuez tout droit, traversez la hameau de Larmeaville et continuez jusqu'à la D122E7 au lieu-dit Lalande.

(6) Tournez à droite et longez la route **avec prudence** jusqu'au carrefour de la D11. Prenez de nouveau à droite et longez cette route avec la **même prudence**.

(7) Après la maison de l'ancien garde-barrière, engagez-vous à droite sur la piste cyclable retrouvée.

(3) Passez sur le pont et continuez tout droit jusqu'à l'ancienne gare d'Espiet (D/A).

## Points de passage

### D/A Ancienne gare d'Espiet

N 44.784978° / O 0.265094° - alt. 54 m - km 0

### 1 Bifurcation à droite

N 44.78721° / O 0.26308° - alt. 55 m - km 0.3

### 2 D11E1, à gauche.

N 44.78682° / O 0.25474° - alt. 42 m - km 1.06

### 3 Pont de la piste cyclable- Croisement de la boucle

N 44.78982° / O 0.25036° - alt. 41 m - km 1.65

### 4 Bifurcation à droite.

N 44.7963° / O 0.24716° - alt. 45 m - km 2.82

### 5 Cimetière

N 44.793735° / O 0.243569° - alt. 62 m - km 3.35

### 6 Lalande, à droite.

N 44.79562° / O 0.23444° - alt. 73 m - km 4.31

### 7 Piste cyclable, à droite

N 44.79123° / O 0.22828° - alt. 73 m - km 5.17

### D/A Ancienne gare d'Espiet

N 44.78494° / O 0.265126° - alt. 55 m - km 8.42

## Informations pratiques

(3) : Après être passé sous le pont, à droite, un sentier escarpé permet de remonter sur la piste cyclable. En cas de fatigue, de quelconque besoin ou d'urgence, c'est le moyen de shunter une grande partie du parcours pour regagner rapidement le point de départ.

## À voir

### (D/A) Ancienne gare d'Espiet

En 1873, une voie de chemin de fer est créée entre Bordeaux et Eymet en Dordogne, afin de desservir l'Entre-deux-Mers et le bergeracois. La gare d'Espiet est une des stations de cette voie ferrée.

Des problèmes d'exploitation conduisent à sa fermeture partielle dès 1954, puis à son déclassement définitif en 1979.

En 1996, le Conseil Général de la Gironde en fait une piste cyclable de Bordeaux à Sauveterre-de-Guyenne, dite "voie verte", et la baptise Roger Lapébie en hommage au coureur cycliste régional, vainqueur du Tour de France 1937.

Transformée depuis en restaurant, les aménagements inhérents à cette activité nouvelle n'ont que peu impacté l'endroit qui continue de jouir d'un environnement privilégié.

### Entre (3) et (4) Fuie du Château de Pressac

Ce colombier du XVI<sup>e</sup> siècle, dit fuie car cylindrique, marque ainsi son appartenance à la noblesse, les bourgeois et paysans n'ayant droit qu'à des pigeonniers carrés, et encore après la Révolution. Ces bâtiments servaient à l'élevage des pigeons, mets apprécié, dont les déjections, la colombine, était un engrais réputé. Généralement fraîches, ces constructions étaient également utilisées comme garde-manger.

**Château de Pressac, XIV<sup>e</sup> à XIX<sup>e</sup> siècle**

Édouard 1<sup>er</sup> d'Angleterre, duc d'Aquitaine, accorde en 1305 à Bernard et Thibaud de Pressac le droit de bâtir une maison forte. La haute-cour du XIV<sup>e</sup> siècle est protégée par un fossé, une enceinte à deux tours et un châtelet d'entrée à deux tours rondes. Derrière un second fossé, un rempart du XVI<sup>e</sup> siècle, doté d'échauguettes, mâchicoulis et archères, protège la basse-cour. Enfin, le corps de logis remonte au XIX<sup>e</sup> siècle.

**(5) Tombeau du général de Révolution et d'Empire Darmagnac.**

Cet édifice, pour le moins ostentatoire au milieu de ce tout petit cimetière rural, est d'une massivité hélas proche de la laideur. Rappelant la campagne d'Égypte où brilla le défunt, l'obélisque rajoute à l'insolite de l'ensemble.

Le général vicomte Jean Barthélémy Claude Toussaint Darmagnac naît à Toulouse le 13 septembre 1766.

En active de 1791 à 1830, sa carrière militaire couvre la Révolution, le premier Empire et la Restauration.

Tout au long de ces quarante années, il s'illustre dans les campagnes d'Italie, d'Égypte ou d'Espagne.

Le plus souvent, il sort vainqueur d'engagements où il est en infériorité numérique, comme à Bassano (1796) ou au Caire, après la bataille des Pyramides (1798). De même en 1799 à Damiette, où il taille en pièces 4000 ottomans avec seulement 600 soldats.

Après s'être distingué à Austerlitz (1805), l'Empereur l'envoie en Espagne où il prend Pampelunne en 1808. Grièvement blessé à Médina de Riosco la même année, il n'en reste pas moins à cheval avant de vaincre.

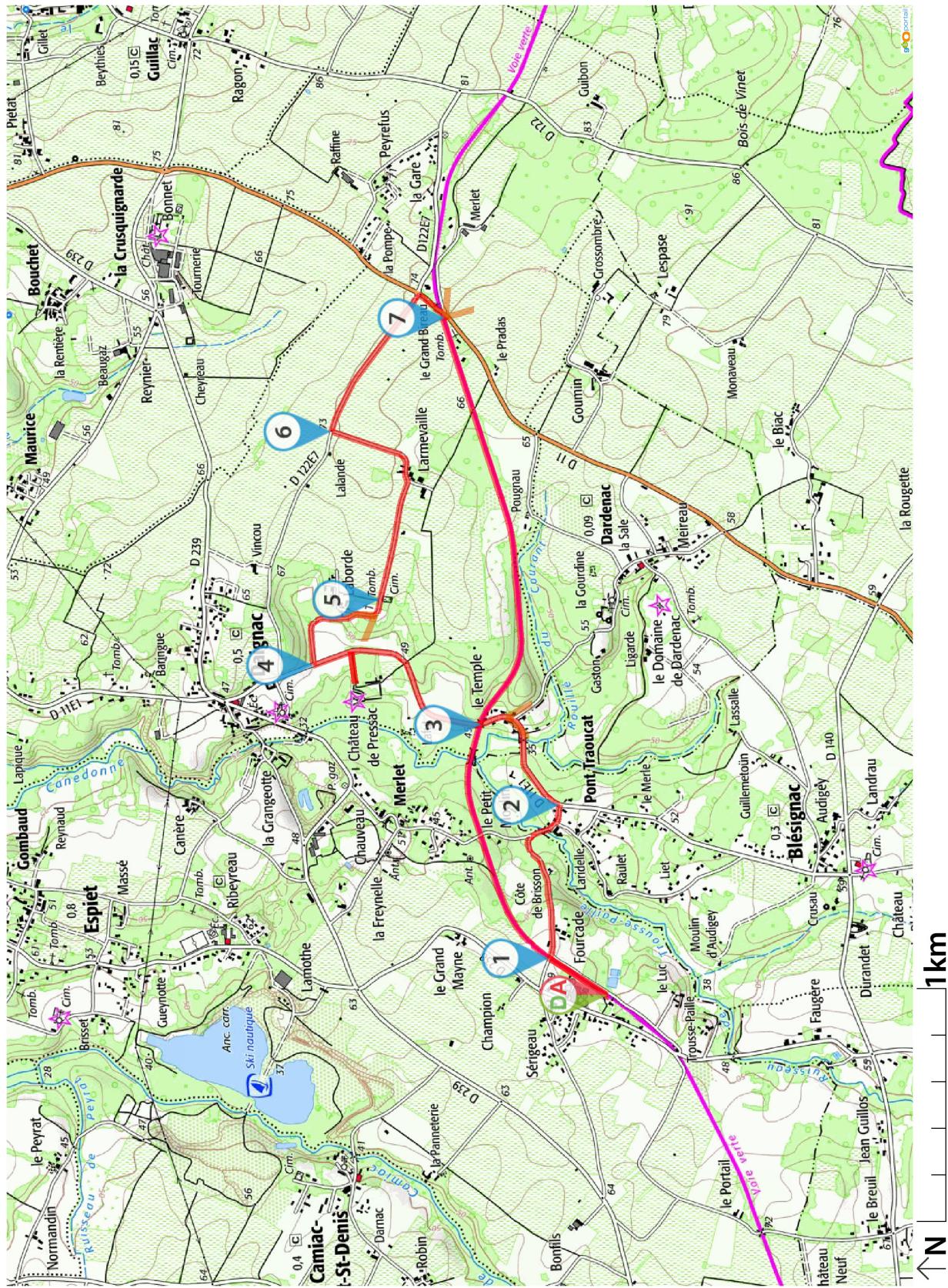
La Restauration est davantage l'époque des distinctions que des faits d'armes : en 1821, Louis XVIII le fait commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, puis lui confère le titre de vicomte, Napoléon 1<sup>er</sup> ne l'ayant fait que baron. Enfin, en 1823, il est promu grand officier de la Légion d'Honneur.

Son nom est gravé sous l'Arc de Triomphe de l'Étoile, à Paris.

Il meurt à Bordeaux le 13 décembre 1855. On ignore les raisons de sa sépulture à Daignac.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-huit-vert-d-espiet/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



*Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.*



**Visorando**  
Préparer et partager ses rando

# LA CHARTE du visorandonneur

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

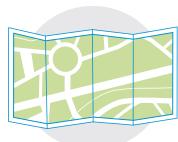
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



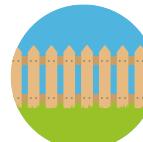
### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public,** vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**